



168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 21 au 25 juin 2021

CE168/INF/15

3 juin 2021

Original : anglais

A. SOIXANTE-QUATORZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

1. La Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé (WHA) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a été tenue du 24 mai au 1^{er} juin 2021. En raison des circonstances sans précédent présentées par la pandémie de COVID-19, l'Assemblée de la Santé s'est tenue de manière virtuelle. Des représentants et des délégués de 194 États Membres y ont participé. Le président de l'Assemblée était le Bhoutan, représenté par Mme Dechen Wangmo. Cinq pays ont exercé les fonctions de vice-présidents : le Bénin, l'Estonie, le Guatemala, la Mongolie et le Qatar, représentant leurs régions respectives.

2. Le Guatemala a exercé les fonctions de vice-président de l'Assemblée en tant que représentant de la Région des Amériques. Le Paraguay a exercé les fonctions de président de la Commission A et la Barbade, les fonctions de rapporteur de la Commission B. La Région était également représentée au Bureau par le Canada, le Chili, Cuba et les États-Unis d'Amérique, et elle était représentée à la Commission de vérification des pouvoirs par Haïti et le Panama.

3. Dans son allocution d'ouverture (1), le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a reconnu les personnels de santé et d'aide à la personne au premier plan de la pandémie de COVID-19 pour leur dévouement, leur service et leurs sacrifices, et il a exprimé son espoir que chaque État Membre prendrait des mesures pour protéger et investir dans ses personnels de santé et d'aide à la personne.

4. Commentant sur la situation épidémiologique, le Dr Tedros a incité à la prudence, rappelant qu'en dépit d'une baisse du nombre de cas de COVID-19 et de décès signalés, le monde reste dans une situation très dangereuse. Il a évoqué la distribution inéquitable du vaccin et noté que plus de 75 % de tous les vaccins ont été administrés dans seulement 10 pays. Le Directeur général s'est dit préoccupé par l'écart énorme entre le nombre de doses mises à disposition du Mécanisme COVAX et celles qui sont administrées dans un petit nombre de pays, et il a souligné que la crise actuelle des vaccins ne faisait qu'alimenter la pandémie.

5. À cette fin, le Dr Tedros a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils renforcent leurs efforts de maîtrise de la transmission et appuient une campagne massive pour vacciner au moins 10 % de la population de chaque pays d'ici septembre, et au moins 30 % d'ici la fin de 2021. Pour atteindre cet objectif, le Dr Tedros a expliqué qu'il serait essentiel : *a)* de fournir un appui et de partager des doses par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX, *b)* d'augmenter les capacités de fabrication, et *c)* de financer entièrement le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT). Il a également insisté sur le fait qu'il est nécessaire de renoncer aux protections de la propriété intellectuelle sur les vaccins pour aider à mettre fin à la pandémie, et il a félicité les pays qui l'avaient déjà fait.

6. Le Dr Tedros a rappelé aux États Membres la vaste portée du travail de l'OMS au-delà de la pandémie, qui est conforme aux cibles du « triple milliard » et aux objectifs de développement durable liés à la santé, et il a résumé les réalisations ainsi que des initiatives actuelles et à venir. Les États Membres des Amériques ont reçu du Directeur général plusieurs témoignages de reconnaissance pour leurs efforts. Le Dr Tedros a fait part des plans de l'OMS de publier des orientations provisoires pour la validation de l'élimination de l'hépatite virale, avec des évaluations devant commencer dans cinq pays dont le Brésil. La Dominique a reçu des témoignages de reconnaissance pour sa récente certification pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale. De plus, El Salvador a reçu des félicitations pour être le premier pays d'Amérique centrale à être certifié exempt de paludisme par l'OMS.

7. Notant que « ce n'est pas la dernière fois que nous devons faire face à la menace d'une pandémie », le Directeur général a réitéré l'engagement et la volonté de l'Organisation d'écouter les États Membres et de faire les changements nécessaires pour *a)* améliorer le travail de l'OMS en matière de préparation aux situations d'urgence et de riposte et *b)* appuyer les États Membres pour la préparation aux situations d'urgence et leur prévention. Le Dr Tedros s'est dit heureux que de nombreux États Membres aient reconnu le besoin d'une augmentation notable d'un financement plus prévisible et durable pour que l'OMS soit en mesure d'accomplir son travail. En guise de conclusion, il a réitéré son appel pour la coopération, la solidarité et l'équité, et il a ajouté « Un monde plus sûr n'est pas un jeu à somme nulle, bien au contraire. Si quelqu'un est laissé de côté, nous sommes tous perdants. » (1).

8. Au cours de l'Assemblée, il y a eu une participation active de la part des États Membres de la Région des Amériques, en dépit du fait qu'aucune déclaration conjointe de la part de ces pays n'ait été présentée. La discussion a été axée sur le thème « Mettre fin à la pandémie actuelle et à prévenir la suivante en construisant un monde en meilleure santé, plus sûr et plus juste ». S'exprimant au cours de la séance plénière de l'Assemblée, les États Membres des Amériques ont réaffirmé leur engagement de mettre fin à la pandémie de COVID-19, ainsi que leur appui pour une OMS renforcée.

9. L'ordre du jour de l'Assemblée a compris des points généraux liés aux questions techniques et sanitaires, ainsi que des points administratifs, budgétaires et institutionnels.¹ Comme précédemment, ces questions ont été abordées par les comités A et B ainsi que dans des sessions plénières.

10. Environ 15 processus intergouvernementaux et intersessionnels ont été mandatés par l'Assemblée et ont des implications majeures pour les bureaux et les comités régionaux (par exemple, la création de groupe de travail le renforcement de la préparation et de la réponse de l'OMS aux urgences sanitaires ; la demande d'une session extraordinaire de l'Assemblée pour discuter d'un éventuel traité ou autre instrument sur les pandémies, et autres). Des préoccupations ont été exprimées quant à la capacité de certains États Membres à s'engager efficacement dans ces processus. On pourra consulter dans l'annexe² une liste de certaines des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé qui sont d'intérêt pour la Région, les résolutions connexes de l'Organisation panaméricaine de la Santé et quelques-unes des implications que les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé ont pour la Région.

Autres questions : Conseil exécutif

11. La 149^e session du Conseil exécutif a été tenue le 2 juin 2021. Le président du Conseil exécutif était le Dr Patrick Amoth, du Kenya. L'Argentine a été élue à la vice-présidence. La Colombie, la Grenade, le Guyana, le Paraguay et le Pérou occupent actuellement les cinq autres sièges du Conseil qui représentent la Région des Amériques. D'autre part, avec la fin du mandat du Chili et des États-Unis d'Amérique, l'Argentine et la Grenade occuperont les deux sièges des Amériques au sein du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration.

12. L'ordre du jour de la 149^e session du Conseil exécutif comportait 16 points, y compris le processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et des futures sessions des réunions des Organes directeurs, entre autres.³ En ce qui concerne les dates des futures sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé, le Conseil a convenu du calendrier suivant :

- a) La session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé se tiendra du 29 novembre au 1^{er} décembre 2021 au Siège de l'OMS, à Genève, en personne, ou virtuellement si des restrictions aux réunions physiques devaient empêcher la tenue de la session spéciale en présentiel.
- b) Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif tiendra sa trente-cinquième réunion du 19 au 21 janvier 2022 au Siège de l'OMS.

¹ L'ordre du jour de la 74^e Assemblée mondiale de la Santé, ainsi que d'autres documents connexes discutés dans le cadre de l'Assemblée, peuvent être consultés sur : https://apps.who.int/gb/f/f_wha74.html

² Une analyse plus approfondie des implications des résolutions de l'OMS pour la Région sera présentée dans le cadre du 59^e Conseil directeur qui se tiendra du 20 au 24 septembre 2021.

³ La version complète de ces rapports, ainsi que d'autres documents connexes discutés lors de la 149^e session du Conseil exécutif de l'OMS, peuvent être consultés sur : https://apps.who.int/gb/f/f_cb149.html

- c) La 150^e session du Conseil exécutif commencera le 24 janvier 2022 au Siège de l’OMS à Genève et sera close au plus tard le 29 janvier 2022.
- d) La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé aura lieu au Palais des Nations, à Genève, à compter du 22 mai 2022 et se terminera au plus tard le 28 mai 2022.
- e) Le Comité du Programme, du Budget et de l’Administration du Conseil exécutif tiendra sa trente-sixième session du 18 au 20 mai 2022 au Siège de l’OMS.

Mesures à prendre par le Comité exécutif

13. Le Comité exécutif est invité à prendre note de ce rapport et à formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.

Annexe

Références

1. Organisation mondiale de la Santé. Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé [Internet]. 74^e Assemblée mondiale de la Santé; 24 mai 2021; Genève, Suisse. Genève (Suisse) : OMS; 2021. Disponible sur : <https://www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/director-general-s-opening-remarks-at-the-world-health-assembly---24-may-2021>.

Annexe

Tableau 1. Sélection de résolutions adoptées par la 74^e Assemblée mondiale de la Santé, documents de référence, et implications pour la Région des Amériques

Résolution	Documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région ¹
<p>WHA74.3 Budget programme 2022–2023</p>	<p><i>Projet de budget programme 2022-2023</i> documents A74/5 Rev.1, A74/5 Add.1, A74/9 et A74/46</p> <p><i>Financement durable: Rapport des première et deuxième réunions du Groupe de travail sur le financement durable</i> document A74/6 et décision EB148(12)</p>	<p>OD358 et CD57.R5 (2019) <i>Budget programme budget de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2021</i></p>	<p>Le Budget programme 2022-2023 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) inclut une augmentation de 16 % de l'espace budgétaire des programmes de base par rapport à 2020-2021. Pour le Bureau régional des Amériques (AMRO), ceci se reflète dans une augmentation de 17 % par rapport à 2020-2021 (de US\$ 215 millions² à \$252.6 millions); cependant, AMRO a reçu la plus petite part du budget de l'OMS (moins de 6 %).</p> <p>L'incorporation des enseignements tirés existants de la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre des initiatives de transformation de l'OMS (en faisant une large place à la santé numérique) sont les principales justifications pour les augmentations budgétaires mondiales proposées en 2022-2023. Pour financer le budget programme 2022-2023, les contributions demeurent au même niveau qu'en 2020-2021; il n'y a donc pas lieu de s'attendre à une augmentation des contributions pour la prochaine période biennale à ce stade. La structure programmatique demeure la même que pour le budget programme 2020-2021; cependant, le budget est présenté par résultats intermédiaires du 13^e programme général de travail (13^e PGT) et non par priorités stratégiques ou milliards comme dans le budget programme 2020-2021. Le cadre de résultats du 13^e PGT continuera d'être utilisé pour faire rapport sur le budget programme 2022-2023, tout en tablant sur la période biennale précédente.</p> <p>Un budget programme révisé est censé être soumis à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022, reflétant les futures recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie et du Groupe de travail sur le financement durable. Le Groupe de travail a été établi par décision du Conseil exécutif EB148(12), qui demande également que le Groupe de travail soumette aux comités régionaux un rapport provisoire sur le travail qu'il a accompli (para graphe 7).</p>

¹ Une analyse plus approfondie des implications des résolutions de l'OMS pour la Région sera présentée dans le cadre du 59^e Conseil directeur qui se tiendra du 20 au 24 septembre 2021.

² Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

Résolution	Documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région ¹
			Le calendrier d'élaboration pour le budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) 2022-2023 facilitera l'incorporation des recommandations et décisions pertinentes du budget programme approuvé de l'OMS avant qu'il soit finalisé et soumis à l'approbation du Conseil directeur à la fin de septembre 2021. La proposition d'extension à 2025 pour les cibles du 13 ^e PGT donnerait plus de temps pour la matérialisation des changements au niveau de l'impact et des résultats intermédiaires, en plus d'aligner encore plus les cadres de planification stratégique de l'OPS et de l'OMS, étant donné la période du Plan stratégique 2020-2025 de l'OPS. Ceci facilitera les efforts de mise en œuvre, de suivi et de présentation de rapports.
WHA74.7 Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires	<p><i>Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire</i> document A74/9</p> <p><i>Préparation et riposte: renforcer l'action mondiale de l'OMS face aux situations d'urgence</i> document A74/9</p> <p><i>Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire: application du Règlement sanitaire international (2005)</i> documents A74/9 et A74/9 Add.1</p>	<p>CD58/INF/14-C (2020) <i>Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021: rapport d'avancement</i></p> <p>CD58/INF/12 (2020) <i>Plan d'action pour la coordination de l'assistance humanitaire: rapport final</i></p> <p>CD55/17.Rev.1 et CD55.R10 (2016) <i>Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021</i></p> <p>CD53/12 et CD53.R9 (2014) <i>Plan d'action pour la coordination de l'assistance humanitaire</i></p>	<p>La résolution établit un Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS face aux situations d'urgence sanitaire, ouvert à tous les États Membres, pour a) examiner les recommandations et conclusions du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, le Comité d'examen du RSI et le Comité consultatif de surveillance indépendante pour le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et b) soumettre un rapport avec des propositions d'actions pour l'OMS, les États Membres et les acteurs non étatiques, selon le besoin, aux fins d'examen par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, par l'entremise du Conseil exécutif. Le Groupe de travail aura un Bureau comprenant deux co-présidents et quatre vice-présidents qui seront nommés à la première réunion convoquée pour le 17 septembre 2021 au plus tard.</p>

Tableau 2. Sélection de décisions adoptées par la 74^e Assemblée mondiale de la Santé, documents de référence, et implications pour la Région des Amériques

Décision	Documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région ³
<p>WHA74(16) <i>Session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé en vue d'envisager d'élaborer une convention, un accord ou de tout autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies</i></p>	<p><i>Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire</i> document A74/9</p> <p><i>Préparation et riposte: renforcer l'action mondiale de l'OMS face aux situations d'urgence</i> document A74/9</p> <p><i>Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire: application du Règlement sanitaire international (2005)</i> documents A74/9 et A74/9 Add.1</p>	<p>CD58/INF/14-C (2020) <i>Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021: rapport d'avancement</i></p> <p>CD58/INF/12 (2020) <i>Plan d'action pour la coordination de l'assistance humanitaire: rapport final</i></p> <p>CD55/17, Rev. 1 et CD55.R10 (2016) <i>Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021</i></p> <p>CD53/12 et CD53.R9 (2014) <i>Plan d'action pour la coordination de l'assistance humanitaire</i></p>	<p>La décision demande au Directeur général de convoquer une session spéciale de l'Assemblée mondiale de la Santé en novembre 2021 pour que les États Membres puissent envisager d'établir une convention, un accord ou tout autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies.</p> <p>Il est demandé au Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS face aux situations d'urgence sanitaire de prioriser l'évaluation des avantages de l'établissement d'une convention de l'OMS, d'un accord ou de tout autre instrument international sur la préparation et la riposte aux pandémies et de fournir un rapport pour examen lors de la session spéciale de l'Assemblée de la Santé.</p>

³ Une analyse plus approfondie des implications des décisions de l'OMS pour la Région sera présentée dans le cadre du 59^e Conseil directeur qui se tiendra du 20 au 24 septembre 2021.